

L'IMPOSSIBLE RÉGIONALISATION « JACOBINE » ET LE DILEMME DES DISPARITÉS RÉGIONALES EN TUNISIE*

Ezzeddine Moudoud
The Social Science Program
The Maxwell School, Syracuse University
Syracuse, New York
13210

Introduction

Le problème des disparités régionales en Tunisie semble constituer de plus en plus l'une des préoccupations majeures des dirigeants tunisiens¹. Mais jusqu'à présent le débat sur cette question brûlante - la question régionale - a été dominé par une approche purement « économiste ». Les aspects politico-institutionnels du problème continuent d'être escamotés. C'est ainsi que, jusqu'à ce jour, tous les efforts de l'État tunisien en matière de développement régional n'ont revêtu qu'un caractère purement économique et technocratique [12;14].

C'est à mes yeux cette approche - centralisée et centralisatrice - du développement régional en Tunisie qui conduit aujourd'hui à l'impasse. À travers le cas de la Tunisie, et plus précisément à partir de l'analyse de l'échec d'une expérience récente de développement régional, celle du Projet de développement de la Tunisie centrale, j'examinerai dans cet article les limites d'une politique de régionalisation conçue dans les meilleures traditions « jacobines ». L'examen de ces limites a pour objectif principal, entre autres, de poser en termes nouveaux la *question régionale* en Tunisie, afin que

*Cet article a fait l'objet d'une communication présentée à la Conférence « Sud/Sud », organisée conjointement par l'Association canadienne des études africaines et l'Association canadienne des études latino-américaines et caraïbes, Université McGill, Montréal, Canada, 15-17 mai 1985.

¹Voir par exemple Mzali [47] et le journal gouvernemental *l'Action* [37].

le débat sur cette question puisse sortir de l'impasse dangereuse dans laquelle il semble s'enliser.

L'article est organisé en trois parties. La première, dans un bref rappel historique, présentera le dilemme des disparités régionales en Tunisie et l'impasse à laquelle ont conduit les politiques de développement régional dans le passé. La deuxième partie sera consacrée quant à elle à la présentation du Projet de développement de la Tunisie centrale. La troisième et dernière partie examinera les raisons de l'échec de ce projet et la signification politique de cet échec. En guise de conclusion j'examinerai l'orientation nouvelle que prend la politique tunisienne en matière de développement régional ainsi que les risques politiques qu'elle fait peser sur l'avenir de la Tunisie.

Le dilemme des disparités régionales

Bref rappel historique

Le problème des disparités régionales en Tunisie est bien similaire à celui qui se pose dans beaucoup de pays du Tiers monde, africains notamment [7]. Le système spatial tunisien, dans ses grandes caractéristiques, reflète bien le modèle classique « centre-périphérie » élaboré par John Friedmann². Historiquement, ce système est un produit de la colonisation française. Il n'a été que marginalement modifié depuis l'indépendance du pays en 1956 [66]. En effet, un axe géographique divise le pays du nord au sud, séparant ainsi les régions développées du littoral des régions pauvres de l'intérieur.

L'échec des politiques de développement régional poursuivies jusqu'à ce jour en vue de réduire les disparités entre zones rurales et urbaines et les déséquilibres entre régions en général (échec qui reflète, au fait, les limites des stratégies tunisiennes de développement elles-mêmes³) place les dirigeants tunisiens actuels devant un difficile dilemme⁴.

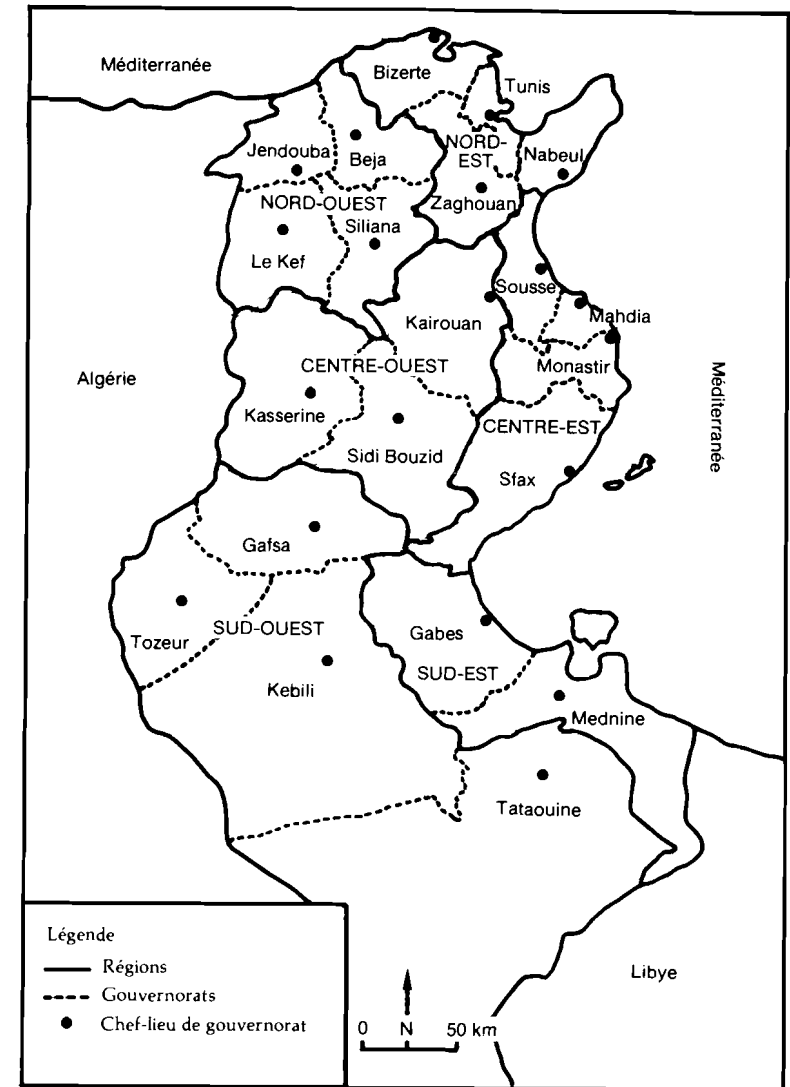
En effet, on considère aujourd'hui que la persistance et l'aggravation même des disparités régionales comptent parmi les plus importants des problèmes auxquels le pays doit faire face. Elles

²Voir Friedmann [23], notamment le chapitre 3, « The Theory of Polarized Development ».

³Pour les années 1960 et ce qu'il est convenu maintenant d'appeler la période « Ben Salah », voir par exemple Judet [34], Kamelgarn [36], Poncet [51;52]; pour les années 1970 ou ce qu'il est convenu aussi d'appeler la période « Nouira », voir Bernard [9], Kamelgarn [35], Toumi [65].

⁴Pour une discussion plus détaillée des politiques tunisiennes de développement régional poursuivies depuis les années 1960, voir Moudoud [46].

constituent en effet de plus en plus une menace sérieuse à sa stabilité et à son unité, comme l'ont montré au cours de ces dernières années certains événements politiques : d'abord les événements sanglants de janvier 1978, qui ont fait plusieurs centaines de morts, ensuite, en janvier 1980, « l'affaire de Gafsa », plus grave encore, et enfin la « révolte du pain » de décembre 1983-



Carte 1

TUNISIE, RÉGIONS ÉCONOMIQUES

janvier 1984 (qui a commencé, fait intéressant à noter, dans les régions de l'intérieur et du sud, puis s'est étendue aux régions côtières)⁵.

Conscients de ce danger, les dirigeants tunisiens semblent maintenant s'engager en quelque sorte dans une course contre la montre. En effet, un examen rapide des déclarations ou des documents officiels les plus récents montre clairement cette prise de conscience et la volonté, affichée tout au moins, du gouvernement Mzali de réduire d'abord, d'éliminer ensuite, les déséquilibres régionaux en général et les « poches de pauvreté » en particulier, qui se trouvent dans les régions de l'intérieur.

Dans un document important du ministère du Plan et des Finances publié en novembre 1980⁶, presque un an après l'affaire de Gafsa, on peut lire que l'une des plus importantes priorités du VI^{ème} Plan 1982-1986 et de la III^{ème} Décennie de développement est d'établir la *justice sociale entre les classes et entre les régions*, afin « d'assurer la *Paix Sociale* et de consolider l'*Unité Nationale* » [55:2]. Le président Bourguiba lui-même, dans son discours de clôture de la Consultation nationale sur le VI^{ème} Plan, indiquait que le développement régional était désormais un « devoir patriotique » [56:183]. Dans le VI^{ème} Plan lui-même, dans la partie consacrée au développement régional (fait intéressant à souligner au passage, c'est la première fois dans l'histoire de la planification tunisienne que presque un chapitre entier est consacré au développement régional), on peut lire que le « développement des régions les moins favorisées et la recherche d'un meilleur équilibre inter-régional sont parmi les plus importantes des priorités du VI^{ème} Plan et des prochaines décennies »; il sera possible ainsi, écrit-on plus loin, de « remodeler la Tunisie, pays de la mesure et de l'équilibre, pour en faire un territoire structuré et équilibré, une économie non dualiste, une société harmonieuse et une civilisation humaine de douceur et de décontraction, évitant la violence sous toutes ses formes » [56:183-206]⁷. Au-delà du lyrisme, il y a, comme on peut le voir, une sorte de sourde angoisse dans ces propos. La peur devant la possibilité même que les événements de Gafsa (surtout) puissent se reproduire dans une des autres régions de l'intérieur. Cette insistance sur « l'unité nationale », la « paix sociale », et le non-recours à la « violence sous toutes ses formes » trahit un peu cette angoisse et montre clairement le lien que les officiels tunisiens eux-mêmes font, comme on vient de le voir,

⁵Pour une analyse plus complète de ces événements, de leurs causes et de leurs conséquences, voir, entre autres, Baduel [6], Chamari [13], Djait [18].

⁶Dans la suite du texte, ce document sera appelé « Note d'orientation ».

⁷Dans les citations qui précèdent, c'est toujours l'auteur qui souligne.

entre l'aggravation des disparités régionales et les événements politiques qui ont secoué le pays au cours de ces dernières années.

On peut se demander, vu la gravité de la situation, comment on en est arrivé là. Pourquoi les disparités se sont-elles aggravées au lieu de diminuer malgré tous les efforts déjà entrepris dans le passé ?

L'échec des politiques passées

Durant les deux dernières décennies, la politique tunisienne de développement régional est passée par deux grandes phases complètement différentes et je dirais même tout à fait opposées. En adoptant une démarche historique, je décrirai très brièvement ces deux phases, qui correspondent chronologiquement aux changements intervenus dans la stratégie de développement du pays au cours de ces deux dernières décennies.

L'époque Ben Salah : 1962-1969

Durant les années 1960, qu'on appelle maintenant l'époque Ben Salah, l'approche tunisienne en matière de développement régional était basée sur deux actions principales. Tout d'abord, dans le secteur industriel et urbain, l'approche était basée sur la politique des « pôles de croissance », politique très populaire à l'époque chez les technocrates d'Afrique, aussi bien d'ailleurs que chez ceux de la plupart des pays du Tiers monde⁸. Plusieurs unités industrielles furent créées dans quelques villes des régions périphériques de l'intérieur et du sud. Ces unités industrielles étaient destinées à constituer

[...] de véritables pôles de développement susceptibles de rayonner sur l'ensemble des régions dans lesquelles elles étaient implantées et d'induire le développement de plusieurs activités économiques annexes [56:229].

Dans le secteur agricole et rural, l'approche était basée sur la « modernisation » de l'agriculture « traditionnelle » à travers la mise en place du système coopératif. La conception et la mise en place de ce système furent imposées « par le haut » et, au départ, le système n'a touché que les régions du Nord-Ouest et du Centre-Ouest⁹.

⁸La littérature est très vaste sur ce sujet, surtout en anglais. Mais, à titre d'exemple, on peut consulter Conroy [15], Darkoh [16], Gilbert [26], Friedmann et Weaver [25], Lo et Salih [39], Mehretu et Campbell [42], Stöhr et Taylor [64].

⁹Sur cet aspect de l'expérience du système coopératif voir par exemple Apthorpe [1], Ashford [2], Dumont [21], Hermassi [36], Moudoud [45].

Très tôt, beaucoup de doutes sont apparus concernant l'efficacité de la politique des pôles de croissance dans un pays aussi peu industrialisé que l'était à l'époque la Tunisie [5;51]. En effet, la politique de création de grosses unités industrielles pour combler le « vide industriel » de la Tunisie intérieure n'a pas donné les résultats escomptés. Elles n'ont créé que peu d'emplois et sont surtout restées peu intégrées à leurs régions, en amont comme en aval [61;62;63]. Tel fut le cas de ces deux « cathédrales dans le désert » : la sucrerie de Bèjà et l'usine de pâte à papier de Kasserine.

Dans le secteur agricole et rural l'échec fut encore plus dramatique. La « modernisation » de l'agriculture « traditionnelle » a abouti à la destruction de l'économie rurale et à la paupérisation d'une paysannerie déjà mutilée par la colonisation française [45]. Cet échec fut si grave qu'il a entraîné la chute de M. Ahmed Ben Salah, l'arrêt brutal, en septembre 1969, de l'expérience « socialiste », ainsi que la liquidation du système coopératif.

L'époque Nourira : 1970-1980

Avec l'arrivée au pouvoir de M. Hedi Nourira, en 1970, et la réorientation radicale de la politique économique du pays dans un sens libéral, la politique tunisienne de développement régional se trouve elle-même radicalement changée. Elle va changer à la fois de « fondements et de méthodes » [12:15]. En effet, la nouvelle approche va être moins directe et traduira ainsi, dans les faits, le désengagement progressif de l'État des secteurs clés de l'économie. À l'arrêt de la politique de « modernisation » de l'agriculture traditionnelle par le système coopératif va s'ajouter l'abandon, dans le secteur industriel et urbain, de la politique des pôles de croissance¹⁰.

À partir de 1970, cette nouvelle approche du développement régional va s'appuyer premièrement sur une législation d'incitation à la décentralisation industrielle : en décembre 1973 le « fonds de promotion et de décentralisation industrielle » (FOPRODI) est créé pour encourager l'implantation de petites et moyennes industries dans les régions périphériques de l'intérieur, dans le cadre général de la nouvelle politique industrielle du pays, dont le cadre juridique est fixé par la loi d'avril 1972 (loi portant sur les industries qui produisent pour l'exportation) et par la loi d'août 1974 (loi portant sur l'ensemble des industries manufacturières).

Dans le secteur agricole et rural, la nouvelle approche va s'appuyer sur un vaste « Programme de développement rural » (PDR). Créé en juin 1973 (la même année que le FOPRODI), le PDR vise

¹⁰Abandon annoncé par M. Hedi Nourira, Premier Ministre de l'époque, dans son discours programme prononcé à l'Assemblée Nationale, le 17 novembre 1970 (journal *La Presse*, 17 novembre 1970).

quant à lui l'amélioration des conditions de vie dans les zones rurales, la consolidation et la création d'emplois pour les jeunes et l'arrêt de l'exode rural vers les villes du littoral.

Mais là encore, et au bout de quelques années seulement, des doutes sérieux vont apparaître quant à l'efficacité de cette deuxième approche [8;43;46;52;54;61;62;63]. Dans un rapport officiel publié en 1979 par le Comité de réflexion sur l'aménagement du territoire et la décentralisation industrielle (instance officielle créée par le Premier Ministre) on peut lire ceci, dans le paragraphe consacré à « l'évolution des déséquilibres au cours des dernières années » :

Le mouvement d'industrialisation du pays a donc touché d'abord la région de Tunis, ensuite les autres régions côtières, et le développement de l'agriculture et sa modernisation n'ont pu que freiner le rythme d'élargissement de l'écart qui sépare les régions de l'intérieur du pays des régions côtières mais sans toutefois réussir à renverser la tendance vers l'aggravation des déséquilibres [...] En d'autres termes, si les créations d'emploi continuaient à se répartir régionalement comme elles ont eu tendance à le faire dans le passé, on arrivera très vite à une situation qui pourrait être caractérisée d'explosive [54:17-19].

Car, comme le notent si bien les auteurs du rapport, si les tendances observées dans le passé devaient se prolonger à l'avenir, l'écart de niveau de vie entre la région la mieux pourvue (la région de Tunis ou le Nord-Est) et la région la plus défavorisée (la Tunisie centrale ou le Centre-Ouest) serait de 270 pour cent à 300 pour cent en l'an 2000, alors qu'il était de 167 pour cent en 1975 et de 113 pour cent en 1966 ! De même et de manière plus générale, toujours dans la même hypothèse, toutes les régions côtières du littoral verraient leur niveau de vie dépasser celui des régions de l'intérieur de plus de 100 pour cent [54:16-19].

Près de deux ans plus tard, les auteurs de la « Note d'orientation », l'important document du ministère du Plan cité plus haut, admettent avec beaucoup de franchise l'ampleur des disparités régionales et l'échec des politiques entreprises pour les réduire, en ces termes :

La constatation que nous devons faire, aussi cruelle soit-elle, est que le pays se trouve divisé aux plans de l'infrastructure et du niveau du développement en deux parties :

- La région côtière, qui est dotée d'une infrastructure dépassant largement la moyenne nationale et où est concentrée l'activité économique, qu'elle soit industrielle, commerciale, administrative ou touristique.

- Les régions de l'Ouest et du Sud, où l'infrastructure est insuffisante et où l'activité économique est réduite à quelques exceptions près à l'agriculture et au petit commerce. Pour une large partie de

ces régions, celles-ci sont totalement dépendantes sinon de la capitale du moins des grandes villes côtières [55:111].

Ceci pour les disparités. Parlant des actions entreprises dans le passé, les auteurs de la « Note d'orientation » confessent :

Force est de reconnaître que ces efforts n'ont pas été à la hauteur de la dimension du déséquilibre et que le développement de la Tunisie reste entaché de lacunes qu'il convient de corriger efficacement au cours de la prochaine décennie [55:112].

Voilà donc, présentées de manière certes un peu rapide, la nature et l'ampleur du dilemme des disparités régionales dans la Tunisie d'aujourd'hui.

Le projet de développement de la Tunisie centrale

Dans le contexte général décrit plus haut, pour la première fois en Tunisie, un vaste projet de développement régional concernant l'une des régions les plus pauvres de Tunisie a été mis en place en janvier 1979.

Dans sa conception même le projet rompt complètement avec les approches décrites plus haut et qui ont conduit, comme on l'a vu, à l'impasse. Par les objectifs qu'on s'est fixés, par la structure créée et mise en place, le projet introduisait en Tunisie une conception nouvelle du développement régional, c'est-à-dire un développement régional *intégré et décentralisé*.

Description de la Tunisie centrale

Afin de bien comprendre l'importance du projet qui a suscité, il faut le dire, pas mal d'espoirs lors de sa création, il me paraît nécessaire de présenter très brièvement la Tunisie centrale et la nature des problèmes auxquels elle a toujours été confrontée.

La Tunisie centrale (voir la carte 2) est sous tous les rapports l'une des régions les plus pauvres de la Tunisie. De nombreux facteurs y contribuent. On peut résumer ainsi ceux qui sont mentionnés le plus souvent dans les quelques études qui ont été faites sur la région :

- Sur une population de près d'un million d'habitants, 80 pour cent à 90 pour cent s'efforcent de survivre grâce à l'agriculture et à l'élevage. Mais cette agriculture, malgré le développement important de l'irrigation au cours des deux dernières décennies, souffre des aléas climatiques et physiques propres à cette région subaride : sols pauvres, topographie difficile, pluviométrie basse et irrégulière, etc.

- Cette situation est associée, par ailleurs, à des faits sociohistoriques, par exemple l'absence de tradition agricole solide dans la région à cause de la transition relativement récente du pastora-

lisme à l'occupation foncière sédentaire. La tradition pastorale est manifeste à travers la répartition spatiale de la population : 80 pour cent de la population vit dispersée, même si, dans toutes les régions du pays, une réduction significative de la population dispersée s'est produite entre 1966 et 1980 [33:10].



Carte 2

TUNISIE CENTRALE

- La précarité des revenus et l'extrême inégalité des structures foncières ont aussi été parmi les facteurs les plus soulignés. En 1962, par exemple, le quart des superficies agricoles appartenait à

seulement 5 pour cent des exploitants, et 38 pour cent des exploitations agricoles étaient inférieures à 10 hectares. En 1976, ce dernier pourcentage était passé à 64 pour cent. En ce qui concerne les revenus, Nicholas Hopkins, dans un rapport sur la région, estime qu'en 1978 80 pour cent des exploitants agricoles avaient des revenus inférieurs à 200 dinars par an (le dinar vaut de 1 à 1,50 \$ US) [31].

- Malgré les efforts colossaux des années 1960, la faiblesse de l'industrialisation et de l'infrastructure physique et sociale est l'un des facteurs les plus soulignés aussi. Seulement 55 établissements industriels ont été recensés en 1979. Mais, sans l'industrie du papier de Kasserine, on peut à peine dire qu'il y a des activités industrielles dans la région. Parmi les 55 établissements recensés, 29 font partie de l'alimentation, dont 24 boulangeries [33:11].

À tous ces facteurs on peut en ajouter un dernier, qui est de loin le plus important, car c'est celui qui a contribué le plus à l'appauvrissement de cette région jadis prospère, qui occupait une place clé dans l'expansion économique et politique de l'Afrique carthaginoise. C'est le facteur politicohistorique, c'est-à-dire, pour être bref, la colonisation française, qui a détruit les équilibres anciens¹¹, et ensuite les politiques poursuivies depuis l'indépendance. Celles-ci ont traité les problèmes de la région comme un problème de « retard à rattraper ». Dans une perspective nationale, elles ont ainsi maintenu la région dans sa situation de région dominée et exclusivement « exportatrice », souffrant d'un déséquilibre constant des échanges à son détriment. Habib Attia, l'un des géographes tunisiens qui connaît le mieux la région, soulignait dès 1966 l'ampleur de ce phénomène en écrivant :

Les activités non agricoles échappent presque entièrement aux gens du pays et sont monopolisées par Sfax et secondairement par des Sahéliens qui se disputent avec Sfax la région de Kasserine.

Les Sfaxiens achètent les récoltes d'olives et d'amandes sur pied et se partagent avec des maquignons de Sousse et de Tunis le marché du mouton. Par ailleurs, ils assurent l'approvisionnement des hautes steppes où le réseau des commerçants sfaxiens est partout présent et domine de loin les quelques sahéliens ou djerbiens installés à Sbeitla ou à Kasserine. Même le secteur de l'artisanat utilitaire et de service est noyauté par des sfaxiens et ils sont menuisiers, chaudronniers, gargotiers, coiffeurs...

Parmi les 570 travailleurs employés par l'usine de pâte à papier 150 manœuvres seulement sont originaires de la région. Il y a là un phénomène de parasitisme inter-régional qui est aggravé par le fait que les gens des steppes vendent tout à l'état brut. Ils vendent les moutons sur pied, la laine brute, les olives, les amandes, les

¹¹Sur cette question précise, voir surtout les travaux du très regretté Jean Poncet [49;50;51].

abricots sur pied et achètent tout ce dont ils ont besoin, même la charrue, à Sfax. La richesse est non seulement rare mais elle est en grande partie prélevée par des commerçants étrangers à la région de sorte qu'il n'y a pas d'accumulation de richesse importante dans la région [3:28].

On peut dire que la situation non seulement n'a pas changé, mais s'est même aggravée depuis. Car la région continue d'exporter aujourd'hui, en plus de ses produits agricoles, le peu de richesses qu'on a découvert au cours de ces deux dernières décennies. À part l'alfa, principale ressource de la région, qui est transformée sur place, la région exporte du pétrole et des minéraux ainsi qu'une grande quantité d'eau jusqu'aux régions de Sousse et de Sfax, pour les besoins de l'industrie et du tourisme. Elle exporte aussi sa main-d'œuvre, se vidant ainsi de sa substance même, c'est-à-dire de sa population la plus jeune.

Mais il y a plus grave encore, et pour mieux illustrer ces rapports de domination qui maintiennent la région dans sa pauvreté structurelle, ne parlons pas seulement du « pompage » de ses ressources naturelles ou agricoles : il faut souligner que le peu de « surplus » produit dans la région ne se réinvestit pas sur place. À titre d'exemple, et toujours d'après Habib Attia, en 1979, dans l'un des trois gouvernorats de la région (Sidi Bouzid), les sommes d'argent entrées par le réseau bancaire et postal totalisaient « 241 670 dinars dont 92 143 dinars de l'émigration en France, alors que les sommes sorties de la région étaient de 5 538 540 dinars dont l'essentiel au bénéfice de Sfax et de Tunis » [4:12-13]. Voilà donc, à titre indicatif et d'après plusieurs sources, une sorte de profil général de la région.

La mise en place du projet et la nouvelle approche

En 1978, il existait en Tunisie onze offices de développement. Mais leurs activités ne couvraient que le développement agricole : irrigation, vulgarisation agricole, infrastructure rurale, etc. En outre, leur organisation était « chaotique » et leurs responsabilités purement techniques¹². Pour les besoins du nouveau projet, une institution de type nouveau en Tunisie allait être créée en août 1978 : l'Office de développement de la Tunisie centrale (ODTC).

Placé sous la tutelle du ministère de l'Agriculture, l'ODTC a néanmoins reçu une personnalité civile et un financement autonome. Selon le texte de loi portant sa création, le mandat de l'ODTC ne se limite pas au développement agricole et/ou rural. Sa mission est bien plus vaste. Elle est de promouvoir « le développement intégré dans son périmètre d'action »¹³. Son action devait

¹²Voir à ce sujet les analyses de Nellis [48].

¹³Pour plus de détails sur la mission de l'ODTC, voir Moudoud [44].

donc toucher tous les secteurs : agricole et industriel, rural et urbain. Nous avons ici la première rupture avec les approches précédentes. Mais cette rupture se manifeste aussi par un deuxième aspect encore plus important : celui de la délimitation de la zone d'intervention de l'ODTC. En effet, cette zone comprend 22 délégations réparties sur 5 gouvernorats : Kasserine, Sidi Bouzid, Siliana, Gafsa et Kairouan, reprenant ainsi les limites géographiques et historiques de la Tunisie centrale (voir la carte 2)¹⁴. Ces deux aspects, type d'intervention et échelle d'intervention, sont donc les deux éléments principaux qui attestent cette rupture avec les politiques précédentes. Le gouvernorat - entité purement administrative - n'est plus ici l'échelle d'intervention privilégiée. Toute une région est prise dans sa globalité et fait l'objet d'une approche intégrée. Dès le départ, donc, le projet donne au développement régional en Tunisie une dimension nouvelle, inconnue jusque-là dans la planification tunisienne.

D'autres éléments non moins importants peuvent aussi être considérés comme un signe de cette rupture avec les approches du passé. Le gouvernement ne se contente pas d'investir des sommes considérables dans le projet; voulant probablement souligner l'importance qu'il accorde à celui-ci, il nomme le chef de cabinet du puissant ministère du Plan président-directeur-général de l'Office¹⁵. Le deuxième élément tout aussi significatif, qui marque un écart par rapport aux pratiques habituelles en Tunisie, est l'installation du siège de l'Office à Kasserine, principale ville de la Tunisie centrale, plutôt qu'à Tunis.

Cinq mois après sa création, en janvier 1979, l'ODTC va s'installer dans cette ville. Toute l'année 1979 sert à la mise en place et à l'organisation de la nouvelle institution. Au cours de l'été, grâce à l'assistance technique et financière de l'USAID (un prêt de 25 millions de dollars US est accordé à l'ODTC), une équipe de planificateurs américains du « Regional Planning and Area Development Project » de l'Université du Wisconsin est recrutée pour assister l'Office.

Cette assistance touche en principe tous les domaines. Mais l'équipe américaine a été recrutée surtout pour une tâche bien précise : aider l'ODTC dans la préparation d'un Plan de développement pour la région, dans le cadre de la préparation du VIème Plan tunisien (1982-1986) [33:ii].

¹⁴Les divisions administratives tunisiennes sont, par ordre hiérarchique, le gouvernorat, la délégation et le secteur rural. Il n'existe pas de régions au sens juridique, et presque chaque ministère a ses propres délimitations régionales.

¹⁵Cette hypothèse a été suggérée par L. Jakobson [33].

Le 28 décembre 1979 l'ODTC tient son premier conseil d'administration, sous la présidence du ministre de l'Agriculture. Le mois suivant, l'Office publie son premier « Programme de développement intégré pour la Tunisie centrale », assorti, comme l'indique le sous-titre, d'un « Budget d'équipement pour l'année 1980 ». Les objectifs de ce programme sont :

- La création de conditions qui stimuleraient l'expansion de l'économie régionale
- La mobilisation des ressources locales, particulièrement celles du secteur agricole
- L'assainissement de la situation foncière
- L'amélioration des conditions de vie des populations rurales, susceptible d'empêcher l'exode rural
- La création d'emplois nouveaux pour lutter contre le chômage
- La mise en place d'interventions d'animation rurale visant le planning familial, l'alphabétisation des adultes, la création de coopératives agricoles ou d'autres formes d'organisation des agriculteurs
- Pour les agriculteurs, assistance technique et facilitation de l'accès aux crédits
- La création d'une cellule de planification et d'évaluation qui serait chargée d'élaborer une stratégie de développement régional
- La promotion des industries et entreprises non agricoles.

Quelque 27 interventions spécifiques doivent permettre d'atteindre ces objectifs. Présentées sous forme de projets, elles sont programmées de façon à ce que tous les secteurs fassent l'objet d'au moins une intervention durant l'année 1980. Par ailleurs, et surtout, au mois d'octobre 1980, l'ODTC, avec l'aide de l'équipe américaine, présente au ministère du Plan la première ébauche d'un Plan de développement pour la région.

Voilà donc, très brièvement, une présentation générale du projet, le contexte dans lequel il a été créé et un aperçu de l'approche nouvelle qu'il inaugurerait en Tunisie. Je vais maintenant essayer de présenter ce qui me semble être les véritables causes de son échec.

L'impossible régionalisation « jacobine »

L'échec d'une expérience prometteuse

Comme on vient de le voir, à peine deux ans après sa création, l'ODTC présente, avec l'aide des consultants américains de l'Université du Wisconsin, un plan de développement pour la région : ce plan doit s'intégrer dans le VIème Plan tunisien, en cours de

préparation à l'époque. Et c'est là, comme on va le voir, que vont commencer les difficultés de l'ODTC, difficultés qui vont conduire à son démantèlement.

En effet, le plan présenté par l'Office est catégoriquement rejeté par le puissant ministère du Plan. La raison du rejet est bien simple et elle est clairement exposée dans le rapport d'évaluation du projet, réalisé en mai et en juin 1981 par trois experts tunisiens engagés par le ministère de l'Agriculture et par deux experts américains engagés par la « National Association of Schools of Public Affairs and Administration » (NASPAA) :

Sans débattre de la valeur théorique de la démarche suivie, on doit souligner que son caractère sociospatial, plutôt que micro-économique, et ses prémisses touchant les pouvoirs de décision du palier régional sont mal adaptés au système tunisien actuel. Certains répondants ont d'ailleurs formulé les commentaires suivants :

- Il est trop tôt pour entreprendre ce genre de planification en Tunisie.
- C'est une idée noble mais prématurée.
- Il faut attendre la mise en marche d'une politique de décentralisation.
- C'est peut-être quelque chose de l'avenir.
- Ce sont des idées fascinantes, mais il faut se rendre compte que les idées comme ça nécessitent des changements radicaux [58:13. Les premier paragraphe de la citation, en anglais dans la source, est traduit par les rédacteurs].

Au cours d'une interview que j'ai réalisée avec lui au mois de septembre 1984 à Kasserine, le nouveau directeur de l'Office m'a confirmé cette analyse du rapport d'évaluation en déclarant : « On a voulu brûler les étapes. L'équipe du Wisconsin a voulu faire faire à la Tunisie, en matière de planification, un saut de 20 ans en avant. Elle n'a pas tenu compte des structures politico-administratives actuelles en Tunisie ».

Pourtant, selon la loi portant sa création, l'ODTC était bien chargé de concevoir et de promouvoir pour la région une stratégie de développement intégré touchant tous les domaines, et l'équipe américaine était recrutée précisément pour aider l'ODTC dans cette tâche, comme le soulignait John Nellis, l'un des membres de l'équipe d'évaluation du projet, dans un article récent :

L'équipe américaine chargée de fournir une assistance technique au groupe de travail de l'ODTC a soulevé bien des difficultés en proposant un projet (comme le prescrivait explicitement l'accord) qui, à la lettre, procédait des termes de la loi : celle-ci définit l'ODTC comme un organisme de planification et de mise en oeuvre libre d'agir sans en référer constamment au pouvoir central, et voué à l'existence d'un lieu régional d'aménagement et de pouvoir. Lorsque le temps des discours a été révolu et qu'un avant-projet concrète-

sant ces grands desseins a été soumis, les dirigeants centraux ont pris peur. Ils ont accusé l'ODTC et ses conseillers d'outrepasser leur mandat et qualifié l'avant-projet de prématuré, lui reprochant de ne pas tenir compte des réalités politiques actuelles. Plus tard, ils ont envoyé dans la région une seconde équipe chargée de préparer un projet acceptable, c'est-à-dire un projet dans lequel la mobilisation des ressources locales est conçue dans la perspective des objectifs définis à Tunis [48:165. Traduit par les rédacteurs].

Nellis touche du doigt ici et montre admirablement, non seulement les véritables causes du refus de la stratégie proposée par l'ODTC et de l'échec de tout le projet, mais aussi les véritables causes des disparités régionales en Tunisie. Pour moi, cela prouve, et de manière éclatante, que le véritable problème des régions périphériques de l'intérieur de la Tunisie n'est pas leur « pauvreté », c'est-à-dire l'absence de ressources naturelles, humaines ou financières, comme on veut bien le faire croire. C'est bel et bien un problème d'ordre *politique*, c'est-à-dire l'absence de *pouvoir régional*.

Cela dit, et pour mieux comprendre encore toute la signification politique de l'échec du projet, il faut aller un peu plus loin et se demander, légitimement, pourquoi le gouvernement tunisien a lancé le projet en août 1978. Il est difficile de répondre à cette question avec certitude. Quelques suggestions sont toutefois possibles.

Tout d'abord et comme l'indiquent certains documents officiels cités plus haut, les efforts entrepris par les différents gouvernements au cours des deux dernières décennies n'ont réussi ni à réduire les disparités entre les régions ni même à freiner leur aggravation. Cette aggravation, comme le soulignent à juste titre des analystes tunisiens et étrangers, est à l'origine des graves événements politiques qui ont secoué le pays au cours des dernières années, mettant sa stabilité et son unité en danger. C'est d'abord dans ce contexte politique général que peut s'expliquer, à mon avis, la création du projet de la Tunisie centrale. Prenant conscience du danger que représentait la politique économique suivie depuis 1970 et de la « grogne » populaire, qui ne cessait de s'amplifier, notamment dans les régions de l'intérieur, le gouvernement, avec le soutien de l'USAID, a lancé le projet, comme le souligne un observateur bien placé, ancien responsable de l'USAID à Tunis, dans un rapport sur le projet :

Le gouvernement a pris conscience de la grave insatisfaction et de l'agitation politique qui couvaient dans certaines régions de l'intérieur du pays, y compris la Tunisie centrale. Il s'est aussi rendu compte du fait que les populations étaient fatiguées des promesses et des études, et exigeaient de plus en plus impatiemment des mesures concrètes [17:8. Traduit par les rédacteurs].

Mais l'échec du projet montre surtout que les véritables intentions des hauts responsables du ministère du Plan n'étaient pas la mise en place de la véritable politique de développement régional que la création de l'ODTC et son installation à Kasserine semblaient annoncer. Autrement, pourquoi aurait-on refusé la stratégie proposée par l'Office ? En réalité, il semble bien que les hauts responsables du Plan ont voulu, sous la pression des événements, gagner du temps. Cette hypothèse est renforcée par un fait important, très révélateur des véritables intentions des officiels tunisiens actuels et de leur conception des solutions à apporter aux problèmes régionaux de la Tunisie. Pendant que l'ODTC et l'équipe américaine préparaient leurs propositions, présentées, il faut le rappeler ici, en octobre 1980 et publiées en janvier 1981, le ministère du Plan travaillait, lui, sur un autre projet : la création du « Commissariat général au développement régional » (CGDR), annoncée dans la « Note d'orientation », document cité plus haut et publié par le ministère du Plan en... novembre 1980, c'est-à-dire avant même que la stratégie proposée par l'ODTC pour la Tunisie centrale ne soit connue.

Le démantèlement de l'ODTC et la création du « Commissariat général au développement régional »

La création de cette nouvelle institution aura pour effet, comme on va le voir, de vider de sa substance même la loi qui a créé l'ODTC. Si on examine la mission dont le CGDR est chargé, on ne peut qu'être confirmé dans cette opinion. Car la mission du CGDR va consister surtout à :

aider les gouvernorats à concevoir, pour le VIème Plan, au moins des embryons de plans régionaux qui, tout en s'intégrant dans le plan national, seront conçus et réalisés au niveau des régions [55:114].

Le CGDR concentrera ses efforts, dans une première étape, sur les trois régions les plus pauvres du pays : le Nord-Ouest, le Centre-Ouest et le Sud. La mission du CGDR ne se limitera pas, néanmoins, à aider les gouvernorats dans la conception de plans régionaux. Les auteurs de la « Note d'orientation » prévoient ceci :

Une délégation de pouvoir pourrait se faire par le Ministre du Plan et des Finances au Commissaire et à ses trois directeurs régionaux pour l'agrément des projets de développement rural, à la préparation desquels ils pourraient être associés, et pour les crédits aux collectivités locales, aujourd'hui approuvés dans la capitale. Sa coopération avec les agences foncières, de l'habitat, de l'industrie et du tourisme, avec les conseils des gouvernorats et les communes, et avec les services extérieurs des départements techniques, apportera certainement un renforcement à l'action de ces institutions et

services et assurera à la planification régionale le maximum de conditions de succès [55:114].

La mission du CGDR traduit donc une nette régression par rapport à celle de l'ODTC et nous éclaire davantage sur les véritables raisons du refus de la stratégie proposée par ce dernier et l'équipe américaine. Alors que l'ODTC, sur papier tout au moins, était le seul responsable du *développement intégré* de toute une région, et devait assurer un développement multisectoriel dépassant le cadre étroit du gouvernorat, la mission première du CGDR est « d'aider les gouvernorats » à concevoir des plans régionaux. C'est le retour donc, au niveau de l'action, à l'échelle du gouvernorat, simple entité administrative sans bases économiques, géographiques ou historiques, et sujette à de constants changements de limites, au gré des besoins du quadrillage administratif du territoire.

Quant au rôle éventuel des « antennes régionales » du Commissariat dont parlait la « Note d'orientation » (six seulement ont été créées à ce jour, au niveau des gouvernorats et non des régions), le Commissaire Général a déclaré, au cours d'une interview qu'il nous accordait en octobre 1984, que leur rôle se limite « à la collecte des données », et que la conception et la formulation des stratégies se feront à Tunis¹⁶.

C'est ainsi que va se terminer l'expérience prometteuse du Projet de développement de la Tunisie centrale. En effet, presque deux ans après la création officielle du CGDR par la loi du 9 août 1981, avec la création des offices de Sidi Bouzid et de Kairouan (gouvernorats anciennement inclus - entièrement dans le premier cas, en partie dans le second - dans le périmètre d'action de l'ODTC), l'ODTC va disparaître en tant que tel. Son périmètre d'action se limite désormais au seul gouvernorat de Kasserine, dont il porte le nom. Car, fait intéressant à souligner, l'Office de développement de la Tunisie Centrale ne se nomme plus que « Office de développement de Kasserine ».

Conclusion

Il ressort donc clairement aujourd'hui, de l'analyse des faits qui précède, que les véritables intentions des responsables tunisiens n'étaient pas la mise en place d'une véritable régionalisation (que la création de l'ODTC semblait, pendant une courte période, inaugurer en Tunisie), mais simplement la mise en place d'une réforme de type « jacobin », c'est-à-dire d'une réforme inscrite dans la pure tradition « technocratique », conçue et mise en place

¹⁶ Interview avec M. Mondher Gargouri, Commissaire général du CGDR, réalisée au siège de cet organisme, à Tunis, le 5 octobre 1984.

par le centre¹⁷. Comme le soulignent si bien les auteurs du rapport d'évaluation du Projet de développement de la Tunisie centrale en parlant de l'inefficacité de la bureaucratie tunisienne, en Tunisie, au lieu de réformer les structures existantes, « on trouve infiniment plus facile de leur donner de l'expansion » [58:2. Traduit par les rédacteurs].

Malheureusement c'est bien vrai. Mais en réalité, et pour bien saisir toute la signification de la création du CGDR, c'est sur le plan politique surtout qu'il faut la situer. Parmi les réformes annoncées par la « Note d'orientation » (pas moins de huit chapitres sont consacrés aux réformes, considérées comme fondamentales pour la mise en oeuvre de la stratégie générale de développement du VIème Plan et de l'ensemble de la IIIème décennie), la réforme administrative est considérée comme la plus importante. Après avoir rappelé les différents problèmes de l'administration tunisienne, devenue « synonyme de lourdeur, de tracasseries, voire dans certains cas d'inefficacité », et après avoir souligné le danger politique que constitue le « rejet » par le pays de sa propre administration [55:17], les auteurs de la « Note d'orientation » donnent dans ses grandes lignes le contenu de la réforme administrative qu'ils estiment indispensable :

Le fil conducteur d'une action réformatrice ne peut être que le suivant : un gouvernement qui dirige, anime et impulse, une administration centrale qui conçoit et prépare le travail du gouvernement et qui dirige également et contrôle l'exécution de sa politique, une administration régionale déconcentrée se chargeant de l'exécution du Plan et de la gestion du pays à l'échelon régional, enfin un échelon de base décentralisé au niveau de la commune [...] La paralysie actuelle provient du fait que tout ou presque tout remonte à Tunis, toute tentative de décongestionner la capitale, comme celle concernant le développement rural tout dernièrement, se heurte à de grandes difficultés parce qu'elle se trouve isolée dans un univers de concentration : *tous les moyens sont concentrés à Tunis et surtout les pouvoirs, les hommes et les moyens financiers*. Il y a lieu donc de revoir et de reventiler les attributions entre tous ces niveaux de compétence, de redéployer en conséquence les moyens humains et reventiler éventuellement les moyens financiers de manière appropriée [...] L'essentiel réside d'abord dans la redistribution des tâches, fonctions et

¹⁷Il me fait particulièrement plaisir de constater que, dans un article récent sur la création du CGDR, Charrad-Rouissi, tout en adoptant une approche complètement différente de la mienne, aboutit aux mêmes conclusions quant à la signification et à la portée politiques de la création du CGDR. Elle écrit : « L'ensemble de ces développements nous mène à conclure qu'en dépit du discours politique, c'est toujours le pouvoir central qui tient les clés de la planification régionale en Tunisie. Cette situation s'est trouvée confirmée par la création du Commissariat général au développement régional » [14:75].

pouvoirs entre les trois échelons précités : administration centrale, administration régionale, administration communale [55:11-12].

On ne peut qu'être d'accord avec l'analyse et on ne peut qu'applaudir quant aux solutions proposées, notamment en ce qui concerne la redistribution des pouvoirs. Mais on est vite déçu par le revirement quasi instantané des auteurs de la « Note d'orientation », qui pourtant affirment bien haut qu'il faudra :

Rompre avec l'attitude passive qui a longtemps contribué à l'ajournement de ces réformes. « La fuite en avant » devant la réforme qui exige courage et décision, est une attitude néfaste : au lieu d'affronter la difficulté on la contourne [55:10].

En effet, allant plus loin dans le détail des solutions proposées, les auteurs de la « Note d'orientation » écrivent :

Certaines tâches dépassent le niveau du gouvernorat, sans pour autant prendre une dimension nationale. Elles peuvent concerner un groupe de gouvernorats, ou ce que l'on appelle conventionnellement « une région ». C'est le cas du projet de la Tunisie centrale, ou du projet de développement du Nord-Ouest. Cela pourrait être le cas des universités, des barrages, des routes, des hôpitaux spécialisés, etc. Est-ce que ces tâches justifient la création d'un échelon supplémentaire entre l'administration centrale et le gouvernorat ? Est-ce que tous les services extérieurs des départements centraux devraient avoir des représentants tant à l'échelle de la région qu'à celle du gouvernorat ? La réponse semble devoir être négative à ce stade de la réalisation de la décentralisation. En effet, une superposition des structures au niveau du gouvernorat et de la région risque d'éparpiller les ressources humaines et matérielles et d'instaurer des sources de conflits de compétence. Une structure au niveau de la région risque aussi de prendre « en tutelle » les gouvernorats qui la composent et de se substituer de la sorte à l'administration centrale [55:14].

C'est là, comme on peut le voir, une argumentation bien connue des « Jacobins »¹⁸. C'est une constante des réformes organisées à partir du centre et qui tentent d'incorporer « technocratiquement » la périphérie. Les choses se sont passées de cette façon, et pendant longtemps, dans plusieurs pays d'Europe, notamment en Italie et

¹⁸Là aussi la littérature est très vaste, mais cette fois-ci surtout en français. Les arguments des « Jacobins » sont bien connus. Dans un dossier spécial de la revue *Pouvoirs* paru en 1981 et consacré entièrement à ce thème [53], Vincent Wright [67], un « Jacobin » anglais (!!), en donne une illustration parfaite. Mais bien évidemment le débat est beaucoup plus vieux que ça. Pour une revue générale des idées « jacobines » et leur critique, voir tout d'abord, et surtout, le désormais classique *Paris et le désert français*, de Jean-François Gravier [27:28]. On peut voir aussi, parmi tant d'autres, Dulong [19:20], Fougeyrolles [22], Lafont [38], Martray [41], Servan-Schreiber [60].

en France [11;29]. S'appuyant sur cette argumentation les auteurs de la « Note d'orientation » proposent ceci :

La cellule à l'échelle de la « région » ne doit pas gérer. Elle ne doit pas non plus contrôler. La tâche essentielle devrait être, avec l'aide des gouverneurs de la région et de leurs services, de concevoir les programmes et la stratégie de développement de la région, programmes et stratégies qui s'inspireraient des potentialités des régions concernées et de leurs besoins, de leurs problèmes communs et des solutions possibles. Cette mission pourrait être accomplie par le Commissariat au développement régional et ses antennes décentralisées [55:14].

Nous avons là, je crois, les véritables causes de l'échec du Projet de développement de la Tunisie centrale. Mais au-delà du cas de la Tunisie centrale, nous avons là les véritables causes des disparités régionales en Tunisie : l'absence de volonté et de courage lorsqu'il s'agit de proposer, à un problème fondamentalement politique, une solution politique. Le mot même de région semble faire peur aux officiels actuels. Comme le rapportait Khemais Chamari après les événements de Gafsa en janvier 1980, les insurgés ont été accusés de vouloir « créer une région autonome » [13]. C'est un autre type d'argument avec lequel on cherche à brouiller les cartes en agitant, au nom d'une conception « hégémonique » de l'unité nationale, l'épouvantail du régionalisme ou même du « séparatisme ».

Pourtant c'est bien ailleurs qu'il faut chercher les véritables causes de la colère de plus en plus visible, pour tous ceux qui se donnent la peine de bien regarder, des populations des régions défavorisées. Comme cet article a essayé de le montrer, c'est dans ce phénomène de « parasitisme interrégional », qui bloque et entrave l'accumulation de la richesse dans les régions périphériques, qu'il faut trouver les raisons de cette colère. Habib Attia l'a écrit il y a des années déjà [3]. Mahmoud Seklani [59], de son côté, l'a démontré pour le Sud tunisien. Toujours pour le Sud, Khaled el Manoubi [40], dans un excellent article, a montré les limites d'une régionalisation « extravertie ». Ce n'est donc pas une « régionalisation-intégration » fonctionnelle, organisée par le centre, qui brisera ce « parasitisme interrégional ». La mise en valeur et l'exploitation des ressources des régions périphériques doivent avant tout servir au développement de ces régions, et c'est ce à quoi tendait la stratégie formulée par l'ODTC et l'équipe américaine. À la planification nationale de se plier à cette exigence.

Mais s'il faut parler de « régionalisme » en Tunisie, c'est bien du côté des dirigeants actuels qu'il faut se tourner. En effet, une

étude déjà un peu ancienne du CRESM¹⁹ sur le thème de la « formation des élites maghrébines » aboutit à des conclusions édifiantes sur l'origine régionale des élites qui sont au pouvoir en Tunisie : 73 pour cent sont originaires de quatre gouvernorats littoraux (Tunis, Sousse, Sfax et Mednine-Djerba). Les autres gouvernorats se partagent les 27 pour cent restants [13].

Cette concentration du pouvoir, si elle n'explique pas tout, fait mieux comprendre néanmoins la véritable nature des problèmes régionaux en Tunisie. Car, et c'est très important de le souligner ici, les a priori d'un tunisois, d'un soussien ou d'un sfaxien, ne sont pas nécessairement, en matière de localisation des investissements, les mêmes que ceux d'un kairouanais, d'un gafsien ou d'un kasserinois. Et comme, en plus, tout se décide dans les ministères, à Tunis, les régions du littoral se sont toujours trouvées, sur le plan décisionnel, plus favorisées que celles de l'intérieur²⁰. Il est symptomatique à cet égard de constater que malgré le « lyrisme » des propos sur la « paix sociale » et « l'unité nationale » que contiennent les documents officiels cités plus haut, 71 pour cent de tous les investissements du VI^{ème} Plan 1982-1986, qui pourtant est censé être le Plan de l'équilibre régional, sont localisés dans les régions du littoral [57:11-12].

Mais, fait plus grave, ce phénomène ne semble pas avoir été atténué malgré la dénonciation constante du « régionalisme » par les dirigeants actuels. Des faits récents sont là pour le prouver. Selon un de mes interlocuteurs du ministère du Plan, plus de 80 pour cent du personnel du Commissariat général au développement régional est composé de Sfaxiens (et j'ai pu le vérifier moi-même au cours de plusieurs visites de travail au Commissariat). Cela s'explique par le fait que le Commissaire général est lui-même... sfaxien ! Comme on peut le voir, cette situation ne relève pas du simple fait anecdotique ou même des ragots du « Café du commerce ». C'est un fait politique d'une extrême gravité, malheureusement. Car il s'agit bel et bien ici de ce phénomène socio-politique que Michel Camau [10] appelle la « privatisation de l'État » par des groupes d'intérêts s'organisant sur des bases régionales ou « tribales ». Ces groupes d'intérêts feront tout pour maintenir les structures jacobines actuelles, qui servent leurs intérêts, et rejeteront toute politisation du problème régional en Tunisie. Car, comme l'écrit si bien John Friedmann :

Il est mal vu d'aborder le développement sous l'angle politique : ce genre d'approche modifie d'emblée la distribution du pouvoir et

¹⁹Centre de recherches et d'études sur les sociétés méditerranéennes, Aix-en-Provence (France). L'étude date de 1972.

²⁰Aydalet [5] soulignait avec pertinence, il y a longtemps déjà, l'importance de ce phénomène en Tunisie.

met ainsi en cause les structures en place. Mais comme ce sont des universitaires qui la mettent noir sur blanc, les politiciens ne risquent rien à faire comme si elle n'existait pas [24:18. Traduit par les rédacteurs].

Pourtant c'est bel et bien en termes politiques que se posent aujourd'hui les problèmes régionaux en Tunisie, comme cet article a essayé de le montrer. Et c'est dans ces termes avant tout qu'ils doivent être appréhendés, afin que le débat sur la « question régionale » puisse sortir de l'impasse et déboucher sur une véritable réforme régionale²¹, dont l'objectif ne serait ni de supprimer l'État, ni de le remplacer, mais de réconcilier les Tunisiens avec leurs institutions, et d'adapter des structures politico-administratives figées afin d'en finir avec une centralisation dont les effets néfastes représentent désormais la principale menace pour l'unité et la stabilité de la Tunisie. Ou on reconnaît à la région son droit à l'existence et alors on se montre disposé à aborder sérieusement la question de la redistribution des pouvoirs et à réfléchir sur la nature du pouvoir régional à instaurer, ou on continue à « replâtrer » en créant d'autres CGDR, et on va à la catastrophe, comme les événements politiques de ces dernières années l'ont montré. Car, comme l'écrit si bien Hichem Djait, l'un des philosophes et historiens tunisiens les plus lucides, dans un excellent article où il analyse la crise profonde que connaît aujourd'hui la société tunisienne :

Il faut bien que certains se disent ceci : jamais cette société ne trouvera d'issue s'il n'existe pas de gens prêts à renoncer à une part au moins de leurs pouvoirs et de leurs privilèges. Sinon, ils perdront tout et nous perdrons avec eux.

Je redoute sincèrement pour ce pays un destin comme celui du Tchad ou du Liban, ou même de l'Iran. Cela arrive toujours par défaillance de l'intelligence et du caractère. Que ceux qui se sentent une responsabilité la prennent. L'intellectuel a la sienne, qui est de réfléchir et de faire don de la substance de sa pensée à son pays [18:33].

J'espère avoir rempli par cet article ma tâche, en apportant, en dehors de tout esprit partisan, un éclairage nouveau sur la « question régionale » telle qu'elle se pose aujourd'hui en Tunisie.

References

1. Apthorpe, R. « Peasants and Planistrators: Rural Cooperatives in Tunisia », *The Maghreb Review*, no 1, 1977, p. 1-18.

2. Ashford, D. E. « Organization of Cooperatives and the Structure of Power in Tunisia », *The Journal of Developing Areas*, no 1, 1967, p. 317-332.
3. Attia, H. « L'évolution des structures sociales et économiques dans les hautes steppes tunisiennes », *Revue tunisienne des sciences sociales*, no 6, 1966, p. 5-41.
4. Attia, H. *Propositions pour l'élaboration d'un plan de développement régional de la région du nord-ouest de la Tunisie centrale*. Tunis, Commissariat général au développement régional, octobre 1982.
5. Aydalot, P. « La structuration de l'espace économique tunisien », *Revue tunisienne des sciences sociales*, no 5, 1966, p. 65-93.
6. Baduel, P. R. « Gafsa comme enjeu », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, vol. 19, 1980, p. 485-511.
7. Banque Mondiale. *Aménagement du territoire et développement régional : quelle approche pour les pays en développement ?* Washington, D.C., Banque Mondiale, 1982.
8. Belhadi, A. « Le programme de développement rural : les illusions et la réalité », *Revue tunisienne de géographie*, no 7, 1981, p. 9-45.
9. Bernard, C. (éd.). *La Politique de l'emploi-formation au Maghreb, 1970-1980*. Paris, CNRS, 1982.
10. Camau, M. « L'État tunisien de la tutelle au désengagement », *Maghreb-Machrek*, no 103, 1984, p. 8-38.
11. Cao-Pinna, V. "Regional Policy in Italy", in N. Hansen (éd.). *Public Policy and Regional Economic Development: The Experience of Nine Western Countries*. Cambridge, Mass., Ballinger, 1974, p. 137-179.
12. Chaker, M. « La problématique de la régionalisation en Tunisie », *Servir*, no 25-26, 1980, p. 7-26.
13. Chamari, K. « L'alerte tunisienne », *Le Monde diplomatique*, mars 1980.
14. Charrad-Rouissi, H. « Le Commissariat général au développement régional », *Servir*, no 31-32, 1983, p. 55-81.
15. Conroy, M. "On the Rejection of 'Growth Center' Strategy in Latin American Regional Development Planning", *Land Economics*, no 4, 1973, p. 371-380.
16. Darkoh, M. "Growth Pole and Growth Centers with Special Reference to Developing Countries. A Critique", *Journal of Tropical Geography*, no 44, 1977, p. 12-22.
17. Demongot, P. D. *The Central Tunisia Rural Development Project: Lessons of Experience*. Tunis, USAID, 1982.
18. Djait, H. « Tunisie : dérive ou renouveau », *Jeune Afrique*, no 1207-1208, février 1984.
19. Dulong, R. *La Question bretonne*. Paris, « Cahiers de la fondation nationale des sciences politiques », no 196, 1975.

²¹Pour plus de détails sur ce sujet, voir Moudoud [43;46].

20. Dulong, R. *Les Régions, l'État et la société locale*. Paris, PUF, 1978.
21. Dumont, R. *Paysanneries aux abois*. Paris, Éditions du Seuil, 1972.
22. Fougeyrolles, P. *Pour une France fédérale*. Paris, Éditions Denoël, 1968.
23. Friedmann, J. *Urbanization, Planning and National Development*. Beverly Hills, Sage Publications, 1973.
24. Friedmann, J. *Urban Bias in Regional Development Policy*. Los Angeles, University of California, School of Architecture and Urban Planning, CU29, 1981.
25. Friedmann, J. et C. Weaver. *Territory and Function: The Evolution of Regional Planning*. Berkeley and Los Angeles, University of California Press, 1979.
26. Gilbert, A. (éd.). *Development Planning and Spatial Structure*. New York, Wiley and Sons, 1976.
27. Gravier, J.-F. *Paris et le désert français. Décentralisation, équipement, population*. Paris, Éditions Le Portulan, 1947.
28. Gravier, J.-F. *Paris et le désert français en 1972*. Paris, Flammarion, 1972.
29. Hayward, J. « Incorporer la périphérie : l'essor et la chute de la régionalisation fonctionnelle en France », *Pouvoirs*, no 19, 1981, p. 103-118.
30. Hermassi, E. *État et société au Maghreb : étude comparative*. Paris, Éditions Anthropos, 1975.
31. Hopkins, N. *Social Soundness Analysis*. Tunis, USAID, juillet 1978.
32. Jakobson, L. *Opportunités pour le développement : mission de reconnaissance en Tunisie centrale*. Madison, University of Wisconsin, Regional Planning and Area Development Project, 1979.
33. Jakobson, L. *Un schéma conceptuel pour la Tunisie centrale*. Madison, University of Wisconsin, Regional Planning and Area Development Project, 1981.
34. Judet, P. « La Tunisie 1956-1970 : de l'indépendance politique à l'indépendance économique », in J. D. Esseks (éd.). *L'Afrique de l'indépendance politique à l'indépendance économique*. Grenoble, PUG/Maspero, 1975, p. 63-87.
35. Kamelgarn, D. « Tunisie 1970-1977 : le développement d'un capitalisme dépendant », *Peuples méditerranéens*, no 4, 1978, p. 113-145.
36. Kamelgarn, D. « Stratégies de self-reliance et système économique mondial : l'expérience tunisienne des années 60 », *Peuples méditerranéens*, no 13, 1980, p. 107-126.
37. L'Action. « Équilibre régional et décentralisation », 15 décembre 1984.
38. Lafont, R. *Décoloniser en France*. Paris, Gallimard, 1971.

39. Lo, F. C. et K. Salih (éd.). *Growth Poles Strategy and Regional Development Policy: Asian Experience and Alternative Approaches*. Oxford, Pergamon Press, 1978.
40. Manoubi, K. « Le pôle industriel de Gabes et son impact sur le développement du Sud tunisien », *Revue tunisienne des sciences sociales*, no 48-49, 1977, p. 115-136.
41. Martray, J. *La Région pour un État moderne*. Paris, Éditions France-Empire, 1968.
42. Mehretu, A. et D. J. Campbell. "Regional Planning for Small Communities in Rural Africa: A Critical Survey", *Rural Africa*, no 12-13, 1981-1982, p. 91-110.
43. Moudoud, E. *L'Urbanisation et la politique du logement social en Tunisie*. Paris, Université de Paris VIII, Institut d'urbanisme de l'Académie de Paris, 1980, mémoire de maîtrise.
44. Moudoud, E. *Le Développement régional en Tunisie : le projet de développement de la Tunisie centrale*. Vancouver, University of British Columbia, School of Community and Regional Planning, UBC Planning Papers, CS 2, mai 1982.
45. Moudoud, E. *Modernisation, centralisation et destruction de l'économie rurale : l'expérience des coopératives agricoles en Tunisie, 1962-1969*. Vancouver, University of British Columbia, School of Community and Regional Planning, UBC Planning Papers, CS 7, mai 1983.
46. Moudoud, E. *Urban-Regional Disparity Dilemmas in Tunisia: An Historical Overview 1956-1980*. Syracuse, Syracuse University, The Maxwell School, The Social Science Program, mai 1983.
47. Mzali, M. *Équilibre régional et décentralisation*. Tunis, Publications du Premier Ministère, 1984.
48. Nellis, J. "Decentralization in North Africa: Problems in Policy Implementation", in D. Rondinelli et G. Shabbir (éd.). *Decentralization and Development: Policy Implementation in Developing Countries*. Beverly Hills, Sage Publications, 1983, p. 127-182.
49. Poncet, J. *La Colonisation et l'agriculture européennes en Tunisie depuis 1881*. Paris/La Haye, Mouton, 1961.
50. Poncet, J. *Paysages et problèmes ruraux en Tunisie*. Paris, PUF, 1962.
51. Poncet, J. « La régionalisation en Tunisie », *Tiers-Monde*, no 55, 1972, p. 597-614.
52. Poncet, J. *La Tunisie à la recherche de son avenir : indépendance ou néo-colonialisme ?* Paris, Éditions Sociales, 1974.
53. *Pouvoirs* (revue). « Régions », no 19, 1981.
54. République tunisienne, Premier Ministère. *Rapport du Comité de réflexion sur l'aménagement du territoire et la décentralisation industrielle*. Tunis, 1979.
55. République tunisienne, Ministère du Plan et des Finances. *Note d'orientation pour la IIIème décennie de développement et le VIème Plan*. Tunis, novembre 1980.

56. République tunisienne, Ministère du Plan et des Finances. *VIème Plan de développement économique et social, 1982-1986*. Tunis, juin 1982.
57. République tunisienne, Ministère du Plan et des Finances, Commissariat général au développement régional. *Les Aspects régionaux du VIème Plan*. Tunis, avril 1982.
58. République tunisienne, Ministère de l'Agriculture/NASPAA. *An Evaluation of the Area Development Sub-Project - Central Tunisia Development Project*. Tunis, juillet 1981.
59. Seklani, M. *Économie et population du Sud*. Paris, Éditions du CNRS, 1976.
60. Servan-Schreiber, J.-J. *Le Pouvoir régional*. Paris, Éditions Grasset, 1971.
61. Sethom, H. « Les tentatives de remodelage de l'espace tunisien », *Méditerranée*, no 12, 1979, p. 119-125.
62. Sethom, H. et A. Kassab. *Les Régions géographiques de la Tunisie*. Tunis, Publications de l'Université de Tunis, 1981.
63. Signoles, P. « Les déséquilibres urbains en Tunisie », *Aujourd'hui l'Afrique*, no 20, 1980, p. 21-30.
64. Stöhr, W. B. et D. R. Taylor (éd.). *Development from Above or Below? The Dialectics of Regional Planning in Developing Countries*. New York, Wiley and Sons, 1981.
65. Toumi, M. *Tunisie : luttes et pouvoir*. Paris, Éditions Le Sycomore, 1978.
66. Weaver, C. et E. Moudoud. *Research Notes on Urbanization, Development and Changing Modes of Economic Organization*. Communication présentée au "Joint Canadian-Third World Workshop on Urbanization in Developing Countries", Vancouver, University of British Columbia, Institute of Asian Research/IGU-Working Group on Urbanization in Developing Countries, 30-31 janvier 1982.
67. Wright, V. « Questions d'un Jacobin anglais aux régionalistes français », *Pouvoirs*, no 19, 1981, p. 119-130.